

Le téléchargement de musique sur le Net - 1/1

Qu'en pensez vous ? Je pense avoir trouvé le moyen de lutter contre la vente de CD-MP3 illégalement qui est souvent citée dans les journaux

Tout d'abord, que signifie télécharger ? Voici ma définition ou plutôt notre définition car je pense que tout le monde pense la même chose que moi : transférer à partir du Net jusqu'à l'ordinateur. Voici la définition du dictionnaire : utiliser un réseau de télécommunications pour transférer, à distance, des données ou des programmes dans la mémoire vive d'un ordinateur. On a un peu changé la définition car à distance, c'est d'ordinateur à autre ordinateur. Nous téléchargeons tous les jours mais nous n'avons jamais réfléchi à la vraie définition.

Pouvons-nous télécharger gratuitement sans avoir de problèmes ?

Oui, il y a des sites où on télécharge de la musique gratuitement mais on peut la garder temporairement. C'est bien comme ça c'est sur qu'on ne peut pas vendre des CD MP3 illégaux et là donc on pourra interdire le P2P mais pas avant car on trouvera toujours un moyen de télécharger de la musique gratuitement. Hélas ce site est anglais donc il n'y a que des musiques qui sont connues en Angleterre. Bien sûr, il y a les grandes stars comme Fifty Cent, Eminem etc...

Il n'y a pas des artistes français ce qui est bien dommage. Amateurs de variétés françaises, vous ne pouvez pas y aller hélas. J'y suis allée et il est très bien. Il y a tout : rap, rnb, soul etc... Il faudrait que la France ait un site comme celui-ci. La musique sera gardée temporairement. Tout le monde serait content car comme la musique serait temporaire et on en aurait marre de télécharger à chaque fois et on irait sur les sites payants qui font un titre 99 centimes. Ça prendrait du temps mais ça passerait. On n'aurait juste le temps de transférer la musique sur notre baladeur mp3 et personne ne râlerait, tout le monde serait content : les artistes, les politiciens et nous bien sûr !

Voici l'adresse du site anglais : <http://www.airmp3.com>

Ne tapez pas <http://www.armmp3.com> car vous tomberez sur le même site mais cette fois-ci en arménien et je ne pense pas que vous compreniez l'alphabet slave. Saviez-vous qu'aux Etats-Unis on pouvait on pouvait télécharger de la musique en mode illimité pour juste 19,95 dollars seulement. Je trouve que question téléchargement la France est très en retard. En Espagne, le P2P est autorisé mais en France non. Il y a eu un projet de loi pour le légaliser mais les artistes ont manifesté. Ce projet a donc été reporté. Je ne pense qu'il sera retenu car il y aura des manifestations d'artistes encore. J'attends vos réactions sur cet article.